

1550. Il y avait également sept écoles d'arts, fréquentées, autant qu'il a été possible de s'assurer, par à peu près 700 élèves. Rattachés au ministère de l'éducation, et placés sous sa direction, il y avait 263 "Mechanics' Institutes", ou cercles ouvriers d'instruction mutuelle, disposant de 404,661 volumes, et comptant 27,129 membres. Leur avoir était évalué à \$404,180, et leurs dettes se montaient à \$31,335. Il y avait, en outre, 11 bibliothèques ouvertes au public, renfermant plus de 156,720 volumes, et fréquentées par 61,671 personnes, et dont l'actif s'élevait à \$319,336, et le passif à \$111,717. Le nombre total des élèves fréquentant les écoles publiques, séparées, "high" et normales dans Ontario, à l'exclusion des collèges et des écoles privées, s'élevait à 505,301, diminution de 4,423 en regard du nombre de 1892.

1551. Le deuxième vendredi de mai de chaque année a été réservé sous le nom de "Arbor day", pour la plantation d'arbres et l'embellissement des terrains attenants aux écoles. En 1885, au jour dit, 38,940 arbres; en 1886, 34,087 arbres; en 1887, 28,057 arbres; en 1888, 25,714 arbres; en 1889, 21,281 arbres; en 1890, 22,250 arbres; en 1891, 15,697 arbres; en 1892, 14,489 arbres, et en 1893, 14,103 arbres furent plantés.

1552. Le tableau suivant donne le nombre des instituteurs recevant des pensions, et les sommes qui leur ont été payées dans les années 1880-94 :—

INSTITUTEURS À LA RETRAITE, 1880-1894.

ANNÉE.	Nombre des instituteurs sur la liste.	Dépenses.	ANNÉE.	Nombre des instituteurs sur la liste.	Dépenses.
		\$			\$
1880 . . . . .	391	48,229	1888 . . . . .	472	58,290
1881 . . . . .	399	49,130	1889 . . . . .	457	60,365
1882 . . . . .	422	51,000	1890 . . . . .	463	62,105
1883 . . . . .	422	51,500	1891 . . . . .	456	61,080
1884 . . . . .	443	54,234	1892 . . . . .	456	63,751
1885 . . . . .	423	55,003	1893 . . . . .	459	63,685
1886 . . . . .	440	58,791	1884 . . . . .	442	64,046
1887 . . . . .	454	58,295			

QUÉBEC.

1553. Les questions d'éducation dans la province de Québec relèvent du surintendant de l'instruction publique, assisté d'un conseil qui comprend 35 membres, et qui se décompose en comités pour la gestion respective des écoles catholiques et des écoles protestantes. Les écoles sont maintenues au moyen, pour partie, de cotisations municipales, et pour partie, de subventions du gouvernement de la province, et elles sont toutes et chacune placées sous la direction de bureaux locaux, ou des membres résidents du clergé. Comme nous l'avons constaté précédemment, la religion est reconnue comme base de l'éducation, et les diverses corporations et institutions religieuses, catholiques romaines sont grandement intéressées dans la matière.